

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3335**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Tour-de-Salvagny

Objet : Réseaux de chaleur urbains - Travaux de renouvellement et d'amélioration de la chaufferie urbaine - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3335**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Tour-de-Salvagny

Objet : Réseaux de chaleur urbains - Travaux de renouvellement et d'amélioration de la chaufferie urbaine - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° 3P31O7733 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

La Métropole porte une politique de transition énergétique articulée autour de deux principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2030,
- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici à 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le schéma directeur des énergies, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique de ses habitants et usagers.

Le développement des réseaux de chaleur urbains est un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole. En effet, ils permettent de distribuer rapidement, efficacement et massivement des énergies locales et décarbonées.

**II - Le réseau de chaleur urbain de La Tour-de-Salvagny**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est compétente, en lieu et place des communes, en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Par délibération du Conseil n° 2018-2899 du 25 juin 2018, a été approuvé le principe de reprise de la compétence création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains par la Métropole auprès du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2020. La délibération du Conseil n° 2019-3488 du 13 mai 2019 a approuvé un protocole d'accord transactionnel relatif aux conditions de reprise de cette compétence.

La Métropole a ainsi pris à sa charge la gestion du réseau de chaleur urbain de La Tour-de-Salvagny situé sur la zone d'aménagement concerté du Contal, qui alimente quatre abonnés en chauffage et eau chaude sanitaire. Elle a confié l'exploitation du réseau à la société Idex Energies par un marché n° 2023-376 notifié en septembre 2023.

Ce marché prévoit la réalisation de travaux d'amélioration de la chaufferie, dont le remplacement de la chaudière bois mise en service en 2009, qui fait suite à de nombreux dysfonctionnements. En effet, le taux d'énergie renouvelable du réseau de La Tour-de-Salvagny a été inférieur à 35 % de 2021 à 2023 du fait de pannes successives.

Les travaux envisagés permettront d'optimiser le dimensionnement de la chaudière bois, d'améliorer la fiabilité de la fourniture d'énergie, d'augmenter le taux d'énergie renouvelable du réseau de 15 % (de 60 à 75 %) et de réduire les émissions de polluants atmosphériques au-delà des obligations réglementaires, par l'ajout d'un système de traitement des fumées. Enfin, afin de réduire le bruit généré par le fonctionnement de la chaufferie, des travaux d'isolation acoustique sont prévus.

La Métropole portera les investissements nécessaires sur le budget annexe des réseaux de chaleur. Le montant estimé des travaux est de 320 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux de renouvellement et d'amélioration de la chaufferie urbaine de La Tour-de-Salvagny.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 320 000 € en dépenses à la charge du budget annexe réseaux de chaleur, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 185 000 € en dépenses, en 2024,
- 135 000 € en dépenses, en 2025,

sur le projet n° 3P31O7733.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321961-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---